

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/12

Date d'impression : 21.03.2023

Révision: 21.03.2023

Numéro de version 7.02 (remplace la version 7.01)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** TRItidy G
 - **Code du produit:** A4051
 - **Numéro d'enregistrement** A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
 - **UFI:** 1HK5-20QD-M00P-Q7MV
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation**
biochimie
Substances chimiques de laboratoire
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
AppliChem GmbH
Ottoweg 4
D-64291 Darmstadt
 - **Service chargé des renseignements:** Dept. Compliance
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59
- Tel.: +49 (0)6151 93570
Fax.: +49 (0)6151 935711
msds@applichem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 2	H330 Mortel par inhalation.
Skin Corr. 1A	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Muta. 2	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS06 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Phénol cristallisé (en cristaux détachés)
thiocyanate de guanidinium
2-mercaptoéthanol
N-Lauroylsarcosine sodium salt

· **Mentions de danger**

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P320 Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH208 Contient 2-mercaptoéthanol, N-Lauroylsarcosine sodium salt. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Reg.nr.: 01-2119471329-32-XXXX	Phénol cristallisé (en cristaux détachés) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 3 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %	>30-≤40%
--	--	----------

(suite page 3)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 2)

CAS: 593-84-0 EINECS: 209-812-1 Reg.nr.: 01-2120735072-65-XXXX	thiocyanate de guanidinium Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332, EUH032	>20-≤25%
CAS: 60-24-2 EINECS: 200-464-6	2-mercaptoéthanol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 3, H331; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>0,1-<1%
CAS: 137-16-6 EINECS: 205-281-5 Reg.nr.: 01-2119527780-39-XXXX	N-Lauroylsarcosine sodium salt Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>0,1-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

· Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SO_x)

Non combustible.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 3)

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la substance.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Nettoyer.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Le produit n'est pas inflammable.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre les effets de la lumière.
Conserver dans le gaz inerte.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Uniquement accessible au personnel autorisé.

· **Température de stockage recommandée:** 2-8°C

· **Classe de stockage:** 6.1 B

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)

VLEP	Valeur momentanée: 15,6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m ³ , 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée
------	---

· DNEL

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

Oral	Long-term - systemic effects, general population	0,155 mg/kg (worker)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	0,31 mg/kg (worker)
	Long term - systemic effects, general population	0,155 mg/kg (worker)
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	3,28 mg/m ³ (worker)
	Long-term - systemic effects, worker	1,092 mg/m ³ (worker)
	Long-term - systemic effects, general population	0,27 mg/m ³ (worker)

· PNEC

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

Aquatic compartment - freshwater	0,0424 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,00424 mg/L
Terrestrial compartment - soil	0,00803 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre combiné A-P3

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 5)

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection anti-bris de verre

- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- État physique: Liquide
- Couleur: Rouge
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Inflammabilité: Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,3 Vol %
- Supérieure: 9,5 Vol %
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température d'auto-inflammation: 595 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20 °C: ~4
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 0,2 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: ~1 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- Aspect: Liquide
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 6)

- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 33,8 %
- Eau: 44,1 %
- VOC (CE) 33,75 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter acides fortes
- 10.5 Matières incompatibles: acides fortes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.
- Indications complémentaires:
sensible à l'air
sensible à la lumière

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Mortel par inhalation.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Composant	Type	Valeur	Espèce
-----------	------	--------	--------

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	697 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1.371-1.403 mg/kg	
Inhalatoire	LC50/4 h	>1,16-1,22 mg/l	

(suite page 8)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 7)

108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)

Oral	LD50	317 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	669 mg/kg (rat)
		850 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

Oral	LD50	593 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **En cas d'inhalation** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Toxicité par administration répétée**

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

Oral	NOAEL	31 mg/kg bw/day (rat)
------	-------	-----------------------

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

108-95-2 Phénol cristallisé (en cristaux détachés)

EC50/48 h	3,1 mg/l (daphnia magna)
EC50/96 h	61,1 mg/l (Algae)
LC50/96 h	8,9-67,5 mg/l (fish)

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

EC50/72 h	130 mg/l (Algae)
EC50/48 h	42,4 mg/l (Aquatic Invertebrata)
LC50/96 h	89,1 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 8)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN2821
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Phenol solutions
- **ADR** PHÉNOL EN SOLUTION
- **IMDG, IATA** PHENOL SOLUTION

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **DOT**



- **Classe** 6.1 Matières toxiques.
- **Label** 6.1

- **ADR**




- **Classe** 6.1 (T1) Matières toxiques.

(suite page 10)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 9)

· Étiquette	6.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	100 ml
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	100 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2821 PHÉNOL EN SOLUTION, 6.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

(suite page 11)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 10)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· **Service établissant la fiche technique:** Dept. Compliance

· **Date de la version précédente:** 20.08.2021

· **Numéro de la version précédente:** 7.01

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 12)

Nom du produit: TRItidy G

(suite de la page 11)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR